



**Toute  
l'équipe  
municipale  
vous  
présente  
ses  
meilleurs  
vœux pour  
l'année 2017**

**Vœux du Maire et du conseil municipal  
suivis du verre de l'amitié**

**Samedi 7 janvier 2017**

**Rendez-vous à 10h30 à l'école**

**2017**

**Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier**

**Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77**

**Horaires d'ouverture :**

**Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,**

**Mercredi : 9h00 à 13h00**

**Vendredi : 9h00 à 13h00,**

**Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)**

**Courriel: ndomairie@wanadoo.fr**

**Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org**

## Recensement de la population 2017 : dans notre commune du 19 janvier au 18 février 2017



**RECENSEMENT**  
de la population 2017

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

### C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

### C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

### C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

### LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017**

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



& votre commune

## Informations Mission locale



MISSION LOCALE  
Pays du Sud-Grésivaudan

## **ACTION PARRAINAGE JEUNE ENTREPRISE** **Ensemble pour réussir**

**LA MISSION LOCALE PAYS DU SUD-GRÉSIVAUDAN RECHERCHE DES PARRAINS/MARRAINES** chefs d'entreprises, salarié(e)s, élus, jeunes retraité(e)s issu(e)s du monde économique, institutionnel ou associatif pour renforcer l'accompagnement des jeunes en recherche d'emploi et accroître l'égalité des chances.

Piloté conjointement par les services de l'Etat en charge de l'emploi (Directe et Politique de la ville), ce dispositif Parrainage vise à mettre en relation un(e) « parrain /marraine» disposant d'un réseau, d'une expérience professionnelle reconnue avec un(e) «filleul(e)» rencontrant des difficultés d'intégration professionnelle.

### **Vous êtes intéressé(e)s, vous souhaitez en savoir plus :** **VOS CONTACTS PARRAINAGE A LA MISSION LOCALE**

Cécile TABARDEL, responsable emploi  
Maud de ROSSI, conseillère relations entreprises  
Tél : 04 76 38 83 42



MISSION LOCALE  
Pays du Sud-Grésivaudan

Jeunes de 16 à 25 ans, la Mission locale vous propose un accompagnement personnalisé avec de nombreux services :

- Offres d'emplois, contrats aidés
- Parrainage
- Formations professionnelles
- Orientation et évolution professionnelle
- Informations santé
- Garantie jeune
- Service civique
- ... et bien d'autre encore !

Vous serez forcément intéressés par l'un de ces thèmes pour préparer votre avenir. Venez rencontrer vos conseillères Magali et Mathilde les jeudis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h avec ou sans rendez vous au

- Pôle des Services, 3 avenue Brun Faulquier, 38470 VINAY
- Et à St Quentin sur Isère 1 lundi par mois dans les locaux de la Mairie

Contact : 04 76 38 83 42 ou [missionlocale@pays-saint-marcellin.fr](mailto:missionlocale@pays-saint-marcellin.fr)  
Et rejoignez-nous sur Facebook

## Des ordinateurs en accès libre à la Maison du Territoire Sud Grésivaudan

### DES ORDINATEURS EN ACCÈS POUR TOUS !



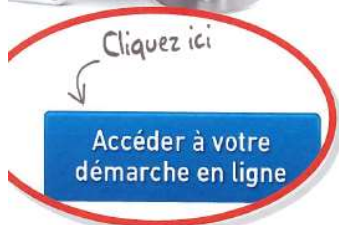
Besoin d'aide pour remplir ses formulaires ou ses déclarations, et faire ses demandes en ligne, se renseigner, ou se familiariser avec l'outil informatique.

**Deux ordinateurs sont en libre accès, dont un adapté aux Seniors,** dans le hall de la Maison du Territoire Sud-Grésivaudan à Saint-Marcellin les :

- **Lundi et jeudi : De 13h30 à 16h**

- **Mardi et Vendredi : De 9h à 11h30**

**Deux personnes sont à votre disposition** pour vous accompagner. N'hésitez pas à les solliciter pour toute demande, conseil ou recherche...



Maison de Territoire Sud-Grésivaudan  
Avenue Jules David  
38160 Saint-Marcellin  
Tel : 04.76.36.38.38

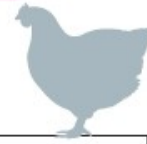
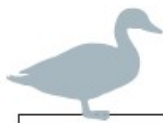




# Informations de la Préfecture de l'Isère : élévation du niveau de risque et mesures contre l'Influenza aviaire



## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique  
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE)

## Brèves

- **Prochain L'Osier Flash :** La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 26 janvier 2017** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse [ndomairie@wanadoo.fr](mailto:ndomairie@wanadoo.fr) est bienvenue.

## Le coin des annonces

*Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.*



### AMICALE.COM

L'Amicale du Personnel communal de Chantesse, Cras, Morette, Notre-Dame de l'Osier, Vatilieu et du personnel du Syndicat Intercommunal Scolaire vous invite à sa

### **12<sup>ème</sup> VENTE DE PRODUITS DU TERROIR**

Elle aura lieu **dimanche 5 février 2017 entre 9h00 et 12h00 à Salle des Fêtes Marcel Gaillard de CRAS.**

Comme à l'accoutumée nous fabriquerons des saucissons et des merbudes, du pain, des pognes, des Saint-Genix et bien sûr de la pétafine. Vous recevrez dans votre boîte aux lettres courant janvier des bons de réservation.

Nous vous remercions pour votre participation à cette manifestation et nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

# ANIMATIONS DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 JANVIER 2017

## Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 6 janvier** CLUB DE L'AMITIE à Notre Dame de l'Osier, après midi jeux à 14h à la mairie.
- 7 janvier** VOEUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL à Notre Dame de l'Osier suivis du verre de l'amitié, à 10h30 à l'école.
- 7 janvier** LUDOTHEME BRIC A BRAC : à St Marcellin, de 10h à 12h30, la ludothèque organise le premier ludothème de l'année ! Pour bien débiter 2017, venez fouiller dans le grand bric à brac organisé et vous laisser surprendre ! Bonne humeur garantie. Ludothèque intercommunale espace Mozaïk 7 rue du colombier à St Marcellin. Tel : 04 76 38 06 82
- 14 janvier** ATELIER BRODERIE COUTURE à Notre Dame de l'Osier à 14h30 à la mairie.
- 14 janvier** CONCERT A CORDES ET A VENT à Vinay. L'Ensemble Intermezzo composé de deux violons, un violoncelle, une flûte, une clarinette et une chanteuse interprétera des airs classiques et d'opérette pour le plus grand plaisir des mélomanes. A Vinay à 20h.  
Tel : [06 33 19 51 22](tel:0633195122) / Mail : [lesptitsmoussvinoix@gmail.com](mailto:lesptitsmoussvinoix@gmail.com)
- 20 janvier** CLUB DE L'AMITIE à Notre Dame de l'Osier, après midi jeux à 14h à la mairie
- 28 janvier** ATELIER BRODERIE COUTURE à Notre Dame de l'Osier à 14h30 à la mairie.